



**SOPRA STERIA  
I2S BEAMAP**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



JAN. 2023

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



La **CFDT** Sopra STERIA I2S vous souhaite une très bonne année 2023 avec tous nos vœux de santé, bonheur et réussite. Toute l'équipe poursuivra au quotidien son engagement d'être à vos côtés pour défendre et améliorer vos droits et votre vie au travail.

## POLITIQUE CONGES 2022-2023

Comme chaque année, les élus **CFDT** rappellent à la direction que la note en vigueur, n'est pas appliquée dans les faits comme une « Recommandation », comme peut l'indiquer son titre. Les managers obligeant les salariés à suivre strictement cette note comme une obligation et non une recommandation !! La note contient toujours plusieurs dispositions inacceptables. La rédaction de cette note permet à tout manager une libre interprétation et une application plus ou moins souple, à la tête du client. Les congés payés n'ont pas été créés pour réguler l'activité de l'entreprise, mais bien pour

permettre aux salariés de se reposer et d'avoir une vie privée.

Les élus **CFDT** signalent qu'un rappel au cours des congés donne droit à 2 jours de CP supplémentaires, qui viennent s'ajouter à la récupération des jours annulés et au remboursement des frais afférents (Art 24 de la convention collective des bureaux d'études). Si la direction veut imposer les congés payés aux salariés, elle doit se conformer à la loi et à la convention collective qui encadre ceci (art.26) Notamment, celle-ci impose de consulter les salariés et un délai de prévenance.

**A vos agendas, voici les PONTES 2023 :** lundi 2 janvier 2023 • Vendredi 7 avril 2023 • Mardi 11 avril 2023 • Vendredi 28 avril 2023 • Mardi 2 mai 2023 • Vendredi 5 mai 2023 • Mardi 9 mai 2023 • Vendredi 19 mai 2023 • Lundi 29 mai 2023 • Jeudi 13 juillet 2023 • Lundi 17 juillet 2023 • Lundi 14 août 2023 • Mercredi 16 août 2023 • Vendredi 10 novembre 2023 • Vendredi 22 décembre 2023 • Mardi 26 décembre 2023 • Vendredi 29 décembre 2023

## POSITIONNEMENT SALARIAL :

Cela fait 1 an déjà que l'outil créé par la **CFDT** a fait son succès auprès d'une multitude d'entre vous. Les élus **CFDT** vous remercient pour votre confiance. Notre outil a été actualisé à partir des données annuelles à fin juillet 2022, alors n'hésitez pas à demander (ou redemander) un entretien pour connaître votre positionnement à l'adresse [dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)

## DON DE JOUR : LA CFDT SIGNATAIRE DE L'ACCORD !

Un nouvel accord sur les Dons de Jours a été signé par la **CFDT**, pour la période 2023 - Fin 2025. Concrètement, il



permet de faire don de jours de repos, au profit d'un salarié I2S. Cet accord reprend les [dispositions précédentes](#), avec, en plus, et grâce à la **CFDT**, l'incorporation de certaines ALD (ALD 30 et ALD 31), ainsi que la suppression de la limite d'âge dans le cadre de la perte d'un enfant.

Un Fond "Don de Jours" a également été créé, propre à chaque société, qui permet d'avoir un minimum de jours de dispo, indépendamment des demandes.

Seule la **CFDT** a été moteur sur la création de cet accord Dons de jours. Une commission de suivi a également été mise en place, qui se réunira une fois par an. N'hésitez pas à [cliquer ici](#) pour en savoir plus !

## NE PASSEZ PAS A COTÉ DE NOTRE COM' SYNDICALE



Information syndicale **CFDT Sopra Steria I2S** - Contact : [contact@cfdt-soprasteria.com](mailto:contact@cfdt-soprasteria.com)

Consultez notre site internet [www.cfdt-soprasteria.i2s.com](http://www.cfdt-soprasteria.i2s.com)

© 2023 - Dépêche mensuelle de vos élus **CFDT**

Gardez-la

Vos élus CFDT au Comité Social et Économique Sopra Steria I2S